

Chronologie des événements de la mise en œuvre de la réforme des retraites *année 2012*

19 décembre	Publication du rapport du COR sur les perspectives financières à l'horizon 2060. Il prévoit un besoin de financement du système de retraite de 18 Mds € en 2014, 21 Mds € en 2017 et 20 à 25 Mds € en 2020 (cf 2011, déficit : 14 Mds €).
10 décembre	Selon le sondage réalisé par l'Union des Mutualités Retraite, 70 % des personnes interrogées estiment qu'une nouvelle réforme est nécessaire pour créer un système de retraites durable et choisissent qu'il soit collectif et basé sur la solidarité.
30 novembre	Le Comité interministériel à l'égalité préconise que la future réforme des retraites s'attaque à l'écart existant entre les retraites des femmes et celle des hommes (montant moyen mensuel toutes carrières en 2008, selon l'Insee : femmes : 777 €, hommes : 1 489 €).
22 novembre	Nouvelle négociation nationale sur les retraites complémentaires : première réunion.
16 novembre	Le projet de budget 2013 prévoit 6,5 milliards pour équilibrer les régimes spéciaux de retraite du secteur public (SNCF, mineurs, marins, Ratp, et Seita essentiellement).
13 novembre	Le Sénat vote à son tour la contribution additionnelle de 0,30 % pour les retraités imposables (voir 25 octobre).
13 novembre	Un amendement gouvernemental au projet de loi de financement de la sécurité sociale 2013 étend la possibilité de remboursement aux trimestres rachetés entre juillet 2010 et le 31 décembre 2011 par les assurés nés de 1952 à 1955 inclus qui n'ont pu partir au moment prévu en raison de l'accélération du calendrier de relèvement des âges (PLFSS 2012).
1er novembre	Entrée en vigueur des nouvelles règles pour les départs anticipés en retraite à 60 ans et premiers départs.
29 octobre	Selon la CNAV, seuls 3 541 salariés ont pu partir en retraite anticipée pour pénibilité (et un millier de demandes en cours d'instruction).
25 octobre	Vote par l'Assemblée nationale, en première lecture, d'une contribution de 0,30 % qui s'appliquera à partir du 1er avril 2013 aux retraités imposables, si leurs impôts dépassent 61 €. Elle sera affectée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, en vue de la réforme de la dépendance lancée en 2013.
24 octobre	Le Rapport sur les pensions de retraite de la Fonction publique, annexe du PLF 2013 donne les chiffres des fonctionnaires en retraite au 31 décembre 2011 : 3,4 millions pour les 3 fonctions publiques, avec une pension moyenne de 1 119 € pour ceux des collectivités, et 1 267 € pour les hospitaliers, avec une hausse dans les années 2000 légèrement supérieure à la hausse des prix (+0,18 %/an collectivités, +0,70 %/an pour les hospitaliers). 2011 a aussi été la dernière année de départs anticipés pour les parents de 3 enfants au moins, avec 31 594 départs, en forte augmentation.
12 octobre	Pour la rencontre des partenaires sociaux sur les retraites complémentaires, les services de l'AGIRC-ARRCO ont réalisé de nouvelles projections, tenant compte de la hausse du chômage : les réserves de l'AGIRC seraient épuisées en 2016, celles de l'ARRCO en 2019. Les partenaires sociaux ont décidé d'entamer une négociation le 22 novembre.
1er octobre	La Sécurité sociale prévoit 718 000 départs en retraite pour les assurés du régime général en 2013 (après 578 000 en 2012), par l'effet des nouvelles dispositions permettant la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui ont leurs annuités de cotisations (65 000 bénéficiaires prévus).
25 septembre	Dans un avis technique, le Conseil d'Orientation des Retraites confirme que, pour la génération 1956, la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein sera, comme pour celle de 1955, de 41 ans et demi.
20 septembre	La Cour des comptes calcule, dans son rapport sur la Sécurité sociale, que la réforme des retraites à la SNCF et à la RATP permettra d'importantes économies mais laisse des coûts importants à l'État en raison d'une mise en place très progressive, jusqu'en 2026.
12 septembre	Le GIP Info Retraite précise que l'entretien info retraite, que les salariés peuvent demander à partir de 45 ans, peut l'être auprès tant des organismes de base que complémentaires (Assurance retraite ou AGIRC-ARRCO).

7 août	La ministre des affaires sociales annonce un moratoire sur l'intégration du régime minier dans la sécurité sociale et maintient le régime spécial des mineurs pour la retraite et l'assurance maladie. Une concertation aura lieu dès la rentrée.
1er août	Circulaire commune AGIRC-ARRCO indiquant les modalités d'ouverture d'une retraite complémentaire anticipée à partir du 1er novembre, qui transpose les mêmes règles que pour la retraite de base (décret du 2 juillet 2012).
12 juillet	Une loi vient d'être adoptée aux Pays-Bas, qui recule l'âge de la retraite (aujourd'hui à 65 ans, depuis 1957) progressivement à 66 ans en 2019 et 67 ans en 2023.
10 juillet	Le Premier Ministre annonce une réforme globale des retraites en 2013 en 3 temps : 1/ un nouvel état des lieux du système et de ses perspectives financières, fin 2012 ; 2/ une commission d'experts, début 2013, qui proposera des pistes de réforme ; 3/ une concertation avec les acteurs, à partir du printemps ...avant une loi sans doute en fin d'année.
24 juin	Le Président de l'UE, Herman Von Rompuy, propose de lancer une réforme des retraites commune à tous les pays membres, à mettre en œuvre « dans un temps déterminé et de manière conforme à un objectif fixé », « plutôt de le faire de manière contraignante », citant « comme par exemple qu'il y a une relation entre l'âge de départ de retraite et l'espérance de vie ».
12 juin	Selon l'OCDE, la France consacre 14,6 % de son PIB aux retraites (Allemagne : 10,8 %) et les Français ont une espérance de retraite de 21,8 ans hommes et 26,5 ans femmes (Allemagne : 17,4 ans hommes et 20,6 ans femmes). Pour l'OCDE, les réformes des retraites dans les 34 pays membres ont engendré un recul de l'âge de départ en retraite dans les années 2000 et une baisse de 20 à 25 % des prévisions de prestations publiques de retraites.
11 juin	Selon la CNAV, du 1er juillet 2011 au 31 mars 2012, seules 1 731 retraites anticipées pour pénibilité ont été attribuées, 535 ont été rejetées, 948 sont en cours d'instruction, ...contre une prévision gouvernementale en 2010 de 30 000 par an.
8 mai	Décret transposant la réforme des retraites au régime spécial de la Banque de France, avec les mêmes mesures que pour les fonctionnaires.
19 avril	Circulaire interministérielle précisant l'application de la loi sur les retraites et ses décrets pour le PERCO : http://bit.ly/Ym4sl4
17 avril	Selon l'Association française de la gestion financière, au 31 décembre 2011 près d'un million de salariés (+39 % en un an) de 148 000 entreprises (+20 %) avaient déjà effectué des versements sur un PERCO, pour un encours individuel moyen de 5 187 € et un encours total de 5 milliards € (+25 % en un an).
12 avril	Le Fonds national de soutien relatif à la pénibilité (FNSP) démarre, doté de 20 M €, jusqu'au 31 décembre 2013. Les entreprises peuvent déposer une demande de subvention pour des actions d'expertise, d'ingénierie, de tutorat, de formation, d'évaluation ou de promotion, pas pour des mesures de compensation (voir sa création au 28 décembre 2011).
29 mars	Les pensions des 15 millions de retraités augmenteront de 2,1 % le 1er avril pour tenir compte de la prévision d'inflation de 1,8 % hors tabac pour 2012, augmentée d'un rattrapage de 0,3 point au titre de 2011.
22 mars	La valeur des points de retraite Arrco et Agirc revalorisée de 2,3 % au 1er avril Les commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco ont décidé, le 20 mars, de revaloriser de 2,3 % au 1er avril 2012 les valeurs des points de retraite, ce qui équivaut à une hausse en moyenne annuelle de 1,82 % à l'Agirc et de 2,25 % à l'Arrco.
13 mars	La France comptait 15,1 millions de retraités le 31 décembre 2010. Leur nombre augmente moins vite depuis 2009 et leur pension moyenne s'établissait à 1 216 € par mois fin 2010. Une moyenne est une moyenne !
9 mars	Une note de la CNAV annonce une économie de 258 millions en 2011 due à la mise en œuvre de la réforme des retraites au 1er juillet.
8 mars	Une circulaire de la CNAV n°212-25 (annulant celle du 7 octobre 2011) applique aux pensions de réversion l'accélération de la réforme des retraites, soit les mêmes âges d'attribution et de majoration que l'âge de retraite.
1er mars	Dans la loi sur la résorption de la précarité dans les fonctions publiques, adoptée ce jour, une disposition a été introduite pour que les fonctionnaires dont le handicap a été reconnu puissent bénéficier du même droit à une retraite anticipée que les salariés du régime général, travaillant dans le secteur privé, et avec les mêmes conditions d'accès.
22 février	Selon la CNAV, le nombre de nouveaux retraités a baissé de 15 % en 2011, avec 630 000 entrées en retraite dont l'âge moyen, pour les salariés du secteur privé, est maintenant monté

à 61 ans et 11 mois ; et seulement 39 000 départs avant 60 ans pour carrières longues .

16 février	La Commission européenne publie son Livre blanc sur les retraites, qui a le statut de recommandations aux États. Constatant l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre des retraités, elle préconise le recul de l'âge de la retraite, âge identique pour les hommes et les femmes, l'amélioration du taux d'emploi des seniors et celle de l'emploi, des salaires et des carrières des femmes.
9 février	La CNAV annonce les chiffres des départs anticipés en retraite pour pénibilité : 1 243 seulement en 6 mois (2 520 demandes, plus de 400 refus, plus de 800 encore en instruction). 73 % des bénéficiaires sont des hommes ; 3/4 avaient plus de 20 % de taux d'invalidité.
2 février	Pôle emploi précise, dans l'instruction n°2011-186, les conditions de versement de l'Allocation transitoire de solidarité (ATS) qui prend la suite de l' Allocation équivalent retraite, supprimée le 1er janvier 2011, pour les demandeurs d'emploi nés entre le 1/07/1951 et le 31/12/1953, pour lesquels la réforme des retraites avait créé un défaut d'allocation entre leur période d'indemnisation chômage et la liquidation de leurs droits à la retraite. L'ATS prend effet à titre rétroactif à compter du 1er juillet 2011, sa fin est programmée au 31 décembre 2014. (Bulletin Officiel de Pôle emploi du 2.2.2012)
25 janvier	Une circulaire de la CNAV précise les conséquences de l'accélération du report de l'âge de départ en retraite et de l'âge de la retraite à taux plein sur plusieurs dispositifs. Le calcul de la décote, de la surcote, de la majoration d'assurance au-delà de l'âge du taux plein et de la majoration pour tierce personne tiendra compte des nouveaux âges légaux. En revanche, les dispositifs dérogatoires pour aidants familiaux, assurés handicapés, parents d'enfants handicapés et certains parents de 3 enfants et plus sont maintenus.
1er janvier	Retraites CNAV, paramètres modifiés : maxima de retraite personnelle : 1 515,50 €/mois, soit 18 188 €/an ; maxima de pension de réversion : 818,37 €/mois, 9 820,44 €/an ; plafonds de ressources pour la pension de réversion : 19 177,60 €/an (personne seule) et 30 684,16 € (personne remariée ou en ménage) ; validation de trimestres en 2012 (maximum 4) : salaire de référence de 200 fois le SMIC, soit 1 844 €.
1er janvier 2012	Entrée progressive en Allemagne de la réforme des retraites votée en 2007. L'âge légal de départ en retraite reste à 63 ans, mais l'âge de retraite à taux plein va être retardé d'un puis deux mois par an et passera progressivement de 65 à 67 ans en 2031 (mais toujours à 65 ans pour ceux qui auront cotisé 45 ans).